

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le



ID : 064-216401240-20240327-262024-DE



Conseil municipal du Mercredi 27 Mars 2024.

Présents 12/14: ANCHORDOQUY Jean Michel, SEYCHAL Antton,

BIDONDO Jean Pierre- INCAURGARAT Nathalie - CEDARRY Suzanne- IBARROLA Pascal -
ORHATEGARAY Ramuntxo, OXOBY Monique- URRIZAGA Peio- MARISCO Jean Pierre -SABAROTS Anne
Marie -ETCHEVERRY Bernadette

Absents 2/14 : ARROSSA Lidia - ONDICOL Beñat -

Convocations transmises le 06-03-2024.

2024/26 **Fond de concours CAPB pour démolition d'Onddoenea**

ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS BASQUE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5216-5 VI ;

Vu le règlement d'attribution des fonds de concours de la Communauté d'Agglomération Pays Basque à ses communes membres, adopté par délibération du Conseil communautaire n°OJ07 du 4 mars 2023 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 04/03/2023, par laquelle la Communauté d'Agglomération Pays Basque a attribué un fonds de concours de 30 000 € pour la démolition de la bâtisse Onddoenea suite à la demande formulée par la Commune ;

Considérant que le versement d'un fonds de concours nécessite la délibération concordante de la Commune et de la Communauté d'Agglomération ;

Invité à se prononcer, le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré :

- approuve l'attribution par la Communauté d'Agglomération Pays Basque d'un fonds de concours de 30 000 € pour la démolition de la bâtisse Onddoenea ;
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention financière correspondante jointe en annexe.

